



Conseil départemental de la Manche

14 octobre 2019

Présentation des candidatures

- Le Grippon

Les 5 orientations de la politique territoriale 2016-2021

- 1 Un contrat de territoire renouvelé avec **les 8 intercommunalités et Cherbourg-en-Cotentin, Saint-Lô, Coutances, Granville et Avranches** (*les 5 communes les plus peuplées au sein d'une aire urbaine regroupant à minima 5 000 emplois*) en lien avec la politique régionale.
- 2 Un nouveau partenariat avec **65 pôles de services de proximité** ayant un rôle de centralité dans la Manche afin de les conforter dans leur fonction d'accès aux services et d'améliorer leur attractivité.
- 3 Un soutien réaffirmé aux **communes rurales** pour réaliser leurs projets d'équipements : **le Fonds d'Investissement Rural**.
- 4 Un effet levier significatif grâce à de **nouvelles modalités techniques et financières**.
- 5 Une prise en compte accrue des **préoccupations sociales liées aux compétences du Département** (ne concerne que les contrats avec les intercommunalités et les Contrats de Pôles de Services)

Le Fonds d'Investissement Rural

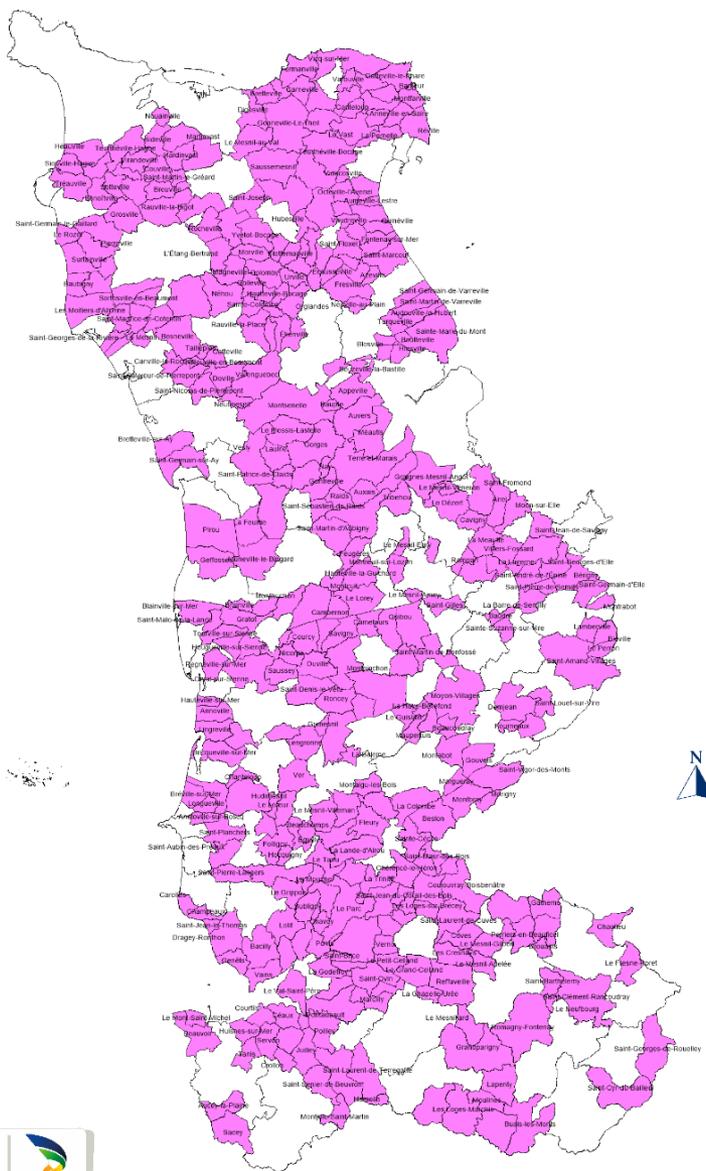
A qui s'adresse-t-il ?

Outil de partenariat entre le Département et les 376 communes non concernées par la contractualisation avec l'intercommunalité ou le Contrat de Pôles de Services.

Pour quelle finalité ?

Soutenir et accompagner la **dynamique de développement des communes rurales** du Département en cohérence avec le pôle de centralité le plus proche pour s'assurer d'une complémentarité et/ou une mutualisation des équipements.

Communes éligibles au Fonds d'Investissement Rural



Administration et Territoires - Département de la Manche



Sources: BD Topo ©IGN 2011, Conseil départemental de la Manche Réalisation: DDDT - MAJ 2019

Modalités du Fonds d'Investissement Rural

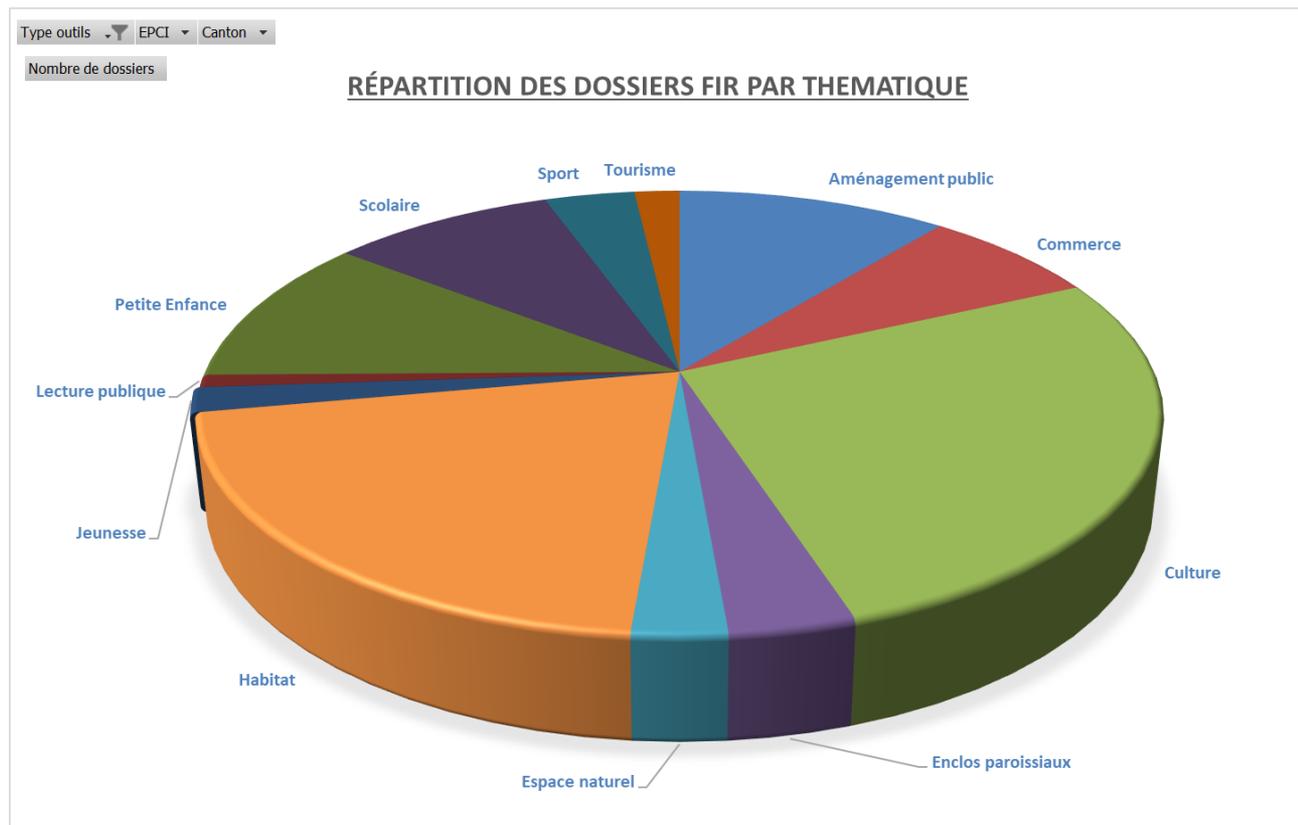
- Programmation possible sur une durée de **2 ans avec une ou plusieurs opérations** sur les 9 thématiques éligibles.
- Une même commune ne peut bénéficier d'un Fonds d'Investissement Rural **tant que ses opérations inscrites dans le contrat de territoire en cours ne sont pas votées en Commission Permanente.**
- Dépôt des dossiers de candidature **au « fil de l'eau »**
- Mobilisation d'une **enveloppe annuelle de 2M €** (soit 4M € sur la période de deux ans) répartie par communes éligibles à raison de **100€/habitant** (population DGF) avec un plancher de **50 000 €** et un plafond de **100 000 € ou 120 000 €** dans le cas d'une commune nouvelle de 1.200 habitants ou plus.
- Taux d'intervention du Département entre **10% et 40%** des dépenses éligibles, en accord avec le maître d'ouvrage et dans la limite des règles de finances publiques. Le taux pourra être porté à **50%** sur les projets « **habitat** », « **équipements petite enfance** » et « **aménagement d'espaces naturels** », si la commune n'atteint pas le plafond de son enveloppe globale .

Les thématiques éligibles au Fonds d'Investissement Rural

- **Habitat dans du patrimoine communal et gîtes de groupe** : création dans du patrimoine existant, réhabilitation complète, extension et requalification de friches, viabilisation de parcelles pour créer des lotissements locatifs dans certaines communes.
- **Commerces** : création, extension, réhabilitation d'activités commerciales.
- **Locaux scolaires et cantines** (*sous réserve de validation préalable des projets par l'Inspection Académique*) : création, extension, réhabilitation.
- **Équipements périscolaires** (*en lien avec la présence d'une école sur la commune*) : salle pour les activités périscolaires, accueil de loisirs sans hébergement, garderie, plateau sportif (création, extension, réhabilitation).
- **Équipements « petite enfance »** : Relais d'Assistants Maternels, Maison d'Assistants Maternels, crèche, micro-crèche, ludothèque, aires de jeux (création, extension, réhabilitation).
- **Salles de convivialité et bibliothèques** : réhabilitation et/ou extension d'équipement existant.
- **Revitalisation des espaces publics** issue d'un travail de réflexion sur l'amélioration du cadre de vie afin de réaliser un « cœur de bourg attractif » sous réserve de la présence d'un minimum de services (commerce et/ou école)
- **Aménagements d'espaces naturels et paysagers** favorisant le maintien et le développement de la biodiversité en lien avec l'appel à projets départemental.
- **Enclos paroissiaux** avec pour objectifs de faciliter la mise en œuvre du zéro phyto, de les faire évoluer vers des espaces de vie, de préserver le patrimoine bâti, funéraire et arboré et d'assurer l'accessibilité.

Bilan à date des FIR

- 91 communes ont un FIR validé au stade de la candidature et 60 dossiers sont individualisés
- 111 projets sur l'ensemble du Département
- 28 millions d'€ d'investissements
- 6,5 millions d'€ d'engagements financiers potentiels dont à ce stade 3 millions d'€ votés (46%) pour 900 000 € versés



Rappel des modalités de suivi des dossiers

- 1 A partir de la date de validation de la candidature, la commune dispose de 2 ans pour un dépôt de dossier complet au stade des appels d'offres pour permettre le vote en commission permanente de la subvention définitive ;
- 2 Une fois le subvention votée, les communes doivent nous faire parvenir les factures acquittées et un état récapitulatif des mandatements signé du trésorier payeur pour le versement de la subvention ;
- 3 Aucun avenant relatif à une nouvelle opération ne sera accepté durant les 2 ans suivant la validation de la candidature. A compter de ce délais une nouvelle candidature pourra être étudiée pour un nouvel objet et une ou plusieurs opérations ;
- 4 Lors de l'inauguration des équipements, il sera demandé aux porteurs de projets de communiquer sur l'engagement financier du département (bulletin municipal, panneau financeur...).

Le Grippon

Réaménagement des deux enclos paroissiaux communaux



Champcervon



Les Chambres

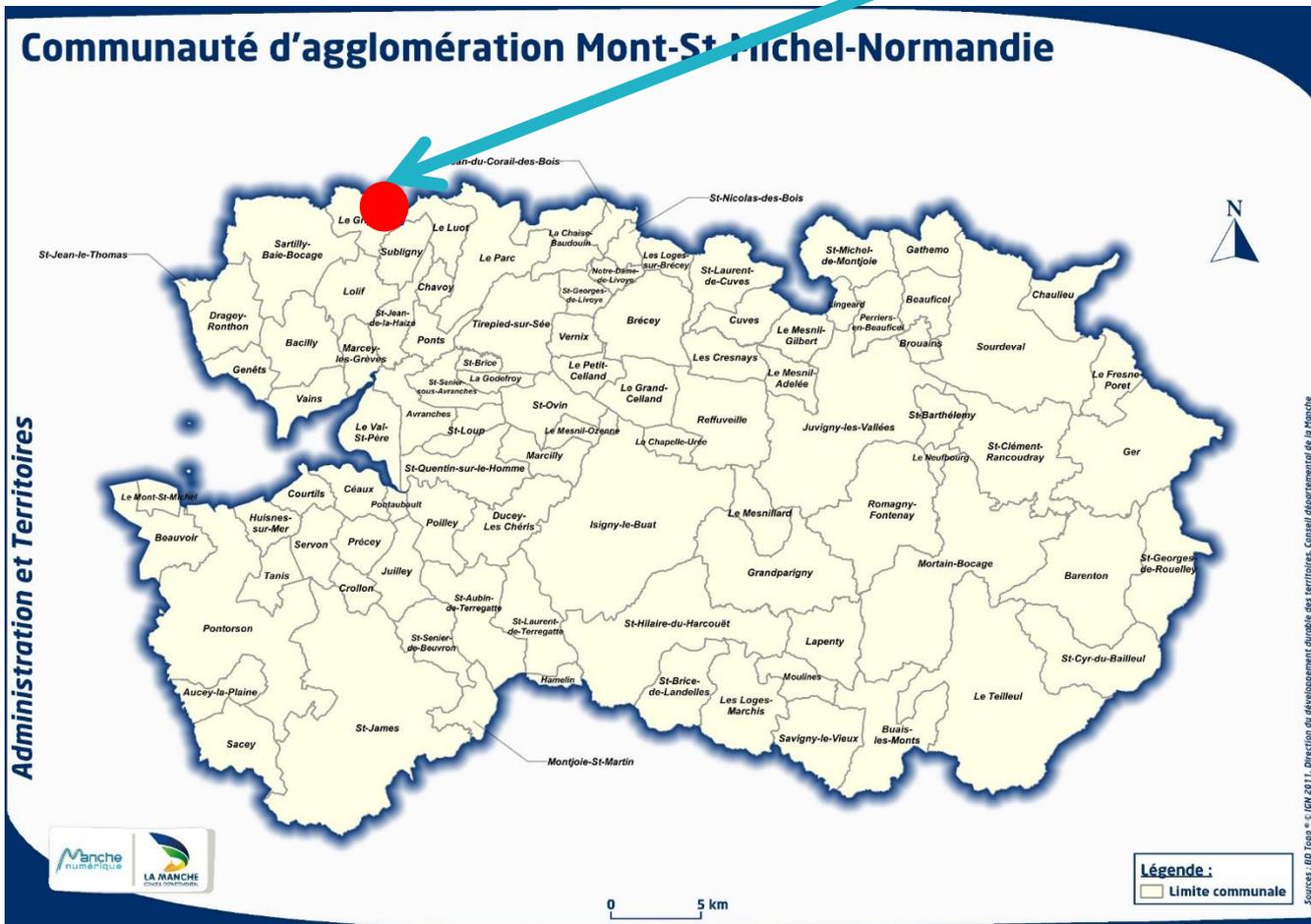
Éléments clés

Population DGF : 393 habitants

EPCI : Mont Saint-Michel Normandie

Canton : Bréhal

Localisation de la commune



Contexte

Le Grippon, commune nouvelle depuis le 1er janvier 2016, née de la fusion des communes des Chambres et Champcervon est une commune rurale comportant 8 sièges d'exploitation agricole, la population active restante est répartie sur l'ensemble du territoire inscrit dans le triangle Avranches - Villedieu - Granville (quelques actifs travaillent sur Caen, Rennes voire au-delà). C'est une commune jeune au tissu associatif dense

On compte sur la commune au moins 10 meublés de tourisme.

La commune bénéficie de la proximité directe des services publics accessibles à La Haye Pesnel (écoles, collège, maison de retraite, gendarmerie, médecins, pharmacie, etc...). A proximité de la Départementale 7 et traversée par la Départementale 41, sa situation permet aux habitants d'accéder rapidement à l'autoroute A84.

Descriptif du projet

L'analyse et le diagnostic posés avec le CAUE ont permis de souligner dans cette démarche globale les travaux de remise en état et/ou d'amélioration des pieds de mur des églises. De même, la question de l'accessibilité a été présente dans la réflexion avec les aménagements à réaliser. Les travaux sont les suivants :

- Mise en accessibilité des églises
- Gestion des eaux pluviales au Sud de l'Eglise de Champcervon
- Clôture des cimetières
- Aménagement des abords immédiats
- Végétalisation des espaces funéraires

Timing de l'opération

Candidature validée en CP du 8 juillet 2019

Travaux : Début des travaux octobre 2019

Montant estimatif du projet

Acquisition-travaux : 61 550 € HT

CHAMPCERVON – PLAN de COMPOSITION

Partie Nord, décaisser les zones enherbées pour les mettre à niveau avec les allées, ce qui permettrait de dégager la colonne et de rattraper le niveau de la porte d'accès au presbytère.

Béton désactivé

Réaliser un glacis pour éloigner les Eaux Pluviales

Enherbement des espaces gravillonnés

Enherbement existant conservé

Clôture métal barreaudage vertical blanche

Plantation d'arbustes isolés

Végétalisation des inter-tombes

Haie de charmille taillée H=1m50



LES CHAMBRES – PLAN de COMPOSITION

Béton désactivé

Plantation d'arbustes isolés

Allée en sable stabilisé à conserver (les véhicules des pompes funèbres reculent jusqu'à l'entrée de l'église)

Clôture métal barreaudage vertical blanche

Végétalisation des inter-tombes

Enherbement des espaces gravillonnés



Projet en cohérence avec la politique du département dans le sens de la végétalisation favorable à la facilitation de l'entretien des espaces verts et au changement d'ambiance dans ces espaces.

ENVELOPPE DE LA COMMUNE

50 000 €

(sur la base d'une population DGF de 393 habitants – enveloppe plancher)

SOLLICITATION FINANCIÈRE

50% pour l'étude de conception

40% du montant des dépenses éligibles HT pour les travaux

SUIVI DOSSIER

Validation de la candidature en commission permanente du 8 juillet 2019

Validation de la subvention définitive en commission permanente dans les 2 ans suivant la validation de la candidature sur présentation d'un dossier au stade des appels d'offres

Jean MORIN

Vice-président du Conseil départemental
délégué aux infrastructures, territoires
et l'habitat

Serge DESLANDES

Conseiller départemental en charge de
la politique territoriale

Rémi PINET

Maire de Le Grippon
et de la commune déléguée de
Champcervon

Patricia LECOMTE

Conseillère départementale du canton
de Bréhal

Alain NAVARRET

Conseiller départemental du canton
de Bréhal